

# ÉCOLES ENFANTINES ET PRIMAIRES DE CHATEL-ST-DENIS



## BULLETIN D'INFORMATION ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

*\*\*\* CONTIENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES \*\*\**

*A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER DURANT TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE*

*EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET [www.chatel-st-denis.ch](http://www.chatel-st-denis.ch)  
ET SUR CELUI DE L'ECOLE <http://chatel.educanet2.ch/info>*



# TABLE DES MATIERES

Introduction .....	1
Calendrier scolaire 2018-2019 .....	2
Horaires des cours .....	3
Répartition des classes dans les bâtiments .....	4
Formation des classes .....	5
Matériel scolaire .....	5-6
Recommandations aux parents.....	7-10
Absences imprévues.....	7
Demandes de congé spécial.....	7
Rencontre avec les enseignants .....	7
Médicaments .....	7
Gymnastique.....	8
Piscine .....	8
Sports extérieurs.....	8
Répondeur pour les renseignements de dernière minute.....	8
Racket .....	8
Accès au périmètre de l'école .....	8
Circulation.....	9-10
Pédibus .....	11
Brigade des mineurs .....	11
Education routière .....	12
Santé .....	13-14
Contrôle médical .....	13
Contrôle dentaire .....	13
Information sexuelle et vie affective – Prévention d'abus.....	13
Poux .....	14
Adresses utiles.....	15
Service des écoles.....	15
Responsable d'établissement .....	15
Ecoles (atteignables en dehors des horaires de cours).....	15
Inspectorat.....	15
Divers .....	15
Transports.....	16-21
Enseignement religieux confessionnel .....	21
Compensation des désavantages .....	21
Cours de langues .....	22
Cours de langue et de culture d'origine (LCO).....	22
Cours de langue et culture portugaises pour enfants.....	22
Cours de langue gratuits pour personnes migrantes.....	22
Accueil extrascolaire .....	23-24
Devoirs surveillés .....	25-26
Atelier jeunesse .....	27
Sociétés culturelles et sportives pour les écoliers .....	28
Manifestations.....	28

# Introduction



Chers Parents,

Dans cette brochure, nous avons souhaité réunir toutes les informations utiles relatives aux écoles enfantines et primaires.

Nous espérons que ce bulletin vous permettra d'avoir toujours sous la main les réponses à vos questions.

Les précisions relatives aux occupations scolaires de vos enfants vous seront fournies directement par les enseignant(e)s.

**Les renseignements ponctuels seront à votre disposition sur répondeur, au numéro 021 948 22 05.**

Un nouveau Règlement scolaire communal entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2018. Il sera disponible sur le site internet [www.chatel-st-denis.ch](http://www.chatel-st-denis.ch) ou auprès du Service des écoles.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos enfants, un magnifique été et, d'ores et déjà, une excellente année scolaire 2018-2019.

La Responsable d'établissement  
Le Service des écoles  
Le Conseil communal

# CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

## Dates des congés et vacances annuels :

Reprise des classes	<b>JEUDI 23 AOÛT 2018</b>
Relâches d'automne	LUNDI 15 AU VENDREDI 26 OCTOBRE 2018 <b><u>Rentrée le lundi 29 octobre 2018</u></b>
Toussaint	JEUDI 1 <sup>ER</sup> NOVEMBRE 2018
Noël 2018	LUNDI 24 DECEMBRE 2018 AU VENDREDI 04 JANVIER <b><u>Rentrée le lundi 7 janvier 2019</u></b>
Carnaval	LUNDI 4 AU VENDREDI 8 MARS 2019 <b><u>Rentrée le lundi 11 mars 2019</u></b>
Pâques	LUNDI 15 AU VENDREDI 26 AVRIL 2019 <b><u>Rentrée le lundi 29 avril 2019</u></b>
1 <sup>er</sup> Mai	MERCREDI 1 <sup>ER</sup> MAI 2019
Ascension	JEUDI 30 ET VENDREDI 31 MAI 2019
Pentecôte	LUNDI 10 JUIN 2019
Fête Dieu	JEUDI 20 JUIN 2019
Congé	VENDREDI 21 JUIN 2019
Fin de l'année scolaire	VENDREDI 05 JUILLET 2019
<b>Rentrée scolaire pour l'année 2019/2020</b>	<b>JEUDI 29 AOUT 2019</b>

### **\*\*\*PRECISION\*\*\***

Le 1<sup>er</sup> Mai, les élèves ont congé pour aller chanter chez les habitants, selon une jolie coutume à laquelle notre canton est attaché. Au bon cœur des gens, les enfants reçoivent de petites récompenses.

**Aucune demande de congé motivée par une prolongation des vacances ne sera acceptée (voir page 7).**

# HORAIRES DES COURS



Matin : de 08h00 à 11h35  
Après-midi : de 13h30 à 15h10

L'accueil des élèves dans les bâtiments scolaires a lieu 5 minutes avant le début des cours.

Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants 10 minutes avant et 10 minutes après les cours. En dehors de ce temps, ils sont sous la responsabilité de leurs parents.

En cas de sortie extraordinaire qui se terminerait avant 15h10, les enfants doivent dans tous les cas rester avec leur enseignant/e jusqu'à 15h10.

## RECREATIONS

Matin : de 09h40 à 09h55

Après-midi : pas de récréation



## CONGES HEBDOMADAIRES

### Congés des élèves enfantines :

1 <sup>ère</sup> année HarmoS	2 <sup>ème</sup> année HarmoS
Lundi matin	Lundi après-midi
Mardi après-midi	
Mercredi	Mercredi après-midi
Jeudi après-midi	Jeudi matin
Vendredi après-midi	

<u>Présences enfantines</u>	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	2 <sup>ème</sup> année	1 <sup>ère</sup> année
<b>Mardi</b>	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
<b>Mercredi</b>	2 <sup>ème</sup> année	
<b>Jeudi</b>	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
<b>Vendredi</b>	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	2 <sup>ème</sup> année

Tous les élèves, de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> HarmoS ont congé le mercredi après-midi.

### **Alternance : demi-jour de congé supplémentaire en 3H et 4H**

Le demi-jour attribué à votre enfant vous est communiqué au début des vacances d'été.

Les élèves de 3<sup>ème</sup> HarmoS ont congé le mardi matin **ou** le jeudi matin, durant toute l'année scolaire.

Les élèves de 4<sup>ème</sup> HarmoS ont congé le mardi après-midi **ou** le jeudi après-midi, durant toute l'année scolaire.

# REPARTITION DES CLASSES DANS LES BATIMENTS

## Ecoles des Misets

1H-2H	Souag Wassila	079 839 08 58
1H-2H	Armand Hayet	076 738 27 83
1H-2H	Büchler Deborah	079 390 46 36
3H	Uldry Aurélie	021 947 55 16
	Philipona Virginie	079 294 15 20
3H	Pétremand Lolita	079 452 20 81
	Gloor Virginie	079 680 35 62



## Ecoles du Bourg et de l'Ancien-Bourg

3H	Gadiaga Anne	021 948 08 11
	Perroud Sylvie	021 948 00 15
4H	Bunjaku-Fazliu Blerta	079 270 50 85
4H	Brülhart Aurélie	079 577 63 61
4H	Jordan Angélique	026 470 06 14
	Richoz Laetitia	078 690 86 64
4H	Maillard Fabienne	026 918 58 42
	Loureiro Almeida Elisabeth	076 578 10 03
5H	Braillard Patricia	079 818 68 53
	Tâche Florence	021 948 87 06
6H	Bourquenoud Monia	079 550 92 09
	Colliard Emilie	079 298 15 20
6H	Castella Magali	079 347 66 76
	Remy Alexandra	078 612 39 60
7H	Golay Romane	079 551 06 11
7H	Meyer Laura	079 607 47 78
7H	Seydoux Raphaël	079 407 88 75
8H	Tena Fabienne	026 401 24 23
	Emonet Gaétan	079 607 95 52
8H	Genoud Nicolas	076 330 86 48

## Ecole du Lussy

1H-2H	Colliard Stéphanie	079 717 39 11
1H-2H	Tâche Sylvie	079 295 58 86
	Gloor Virginie	079 680 35 62
5H	Aeby Christine	021 948 01 60
	Tinguely Carole	079 698 14 79
5H	Avella Céline	021 948 93 92
	Guillod Annick	079 272 50 11
5H	JeanRichard Isabelle	021 948 83 49
	Grangier Fragnière Anne	079 353 14 81
7H	Bergmann Denis	021 948 04 36
8H	Progin Marcel	026 917 82 88
8H	Perroud André	021 948 84 83



## Ecole de La Châteloise

1H-2H	Youmbi Laura	079 706 58 79
	Brülhart Morgane	079 833 79 24
1H-2H	Bossel Laurie	079 280 34 27
1H-2H	Borne Emilie	079 545 65 47
6H	Demierre Delphine	079 217 88 29
6H	Mottier Thibault	079 701 14 97

# FORMATION DES CLASSES

La formation des classes 2018-2019 est de la compétence de la Responsable d'établissement et est approuvée par la Commune. Elle a eu lieu par tirage au sort. Ce dernier ne fera l'objet d'aucune révision. Aucune réclamation ne sera acceptée.

## Seules exceptions :

1. Les classes enfantines de l'école du Lussy sont remplies selon le lieu de domicile des élèves.
2. Les élèves enfantines d'une même fratrie sont réunis dans le même bâtiment.

# MATERIEL SCOLAIRE



**Merci de vérifier régulièrement le matériel de votre enfant et de le renouveler au besoin durant l'année scolaire.**

## POUR TOUS LES ELEVES, DE LA 1<sup>ERE</sup> A LA 8<sup>EME</sup> HARMOS

Tous les élèves doivent être équipés du matériel suivant :

### Pour la classe :

- 1 paire de pantoufles
- 1 plumier ou 1 trousse
- 1 chemise à longues manches pour le bricolage ou la peinture

### Pour le sport :

- 1 tenue de sport
- 1 paire de baskets à semelles claires ou pantoufles de gym
- 1 maillot de bain dès la 2<sup>ème</sup> enfantine (pour les garçons : 1 slip de bain ou un caleçon court, dépourvu de poches)
- 1 linge de bain
- 1 bonnet de bain (pour les cheveux longs)
- Si votre enfant a des verrues plantaires, une paire de chaussures en plastique.

## MATERIEL SUPPLEMENTAIRE, SELON LES DEGRES

Merci d'avance de **noter le prénom** de votre enfant **sur TOUS ses objets**, y compris sur chaque crayon et feutre.

Selon leur degré de scolarité, les enfants doivent être équipés du matériel suivant :

**1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> HarmoS (enfantine)**

- des stylos feutres de bonne qualité (par ex. Caran d'Ache) avec mine moyenne ou large (pas plus de 12 pièces) dans une trousse (pas de plumier)
- 1 petit sac à dos

**3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> HarmoS**

- 1 sac d'école (assez grand pour pouvoir y mettre un classeur A4)
- des feutres
- des crayons de couleurs
- 1 aiguiser-crayon
- 1 bâton de colle
- 1 tube de colle blanche
- 1 paire de grands ciseaux en métal à bouts pointus
- 1 dossier A4, en carton ou en plastique, pour transporter les devoirs
- 1 scie à découper avec des lames de rechange



**5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> HarmoS**

- 1 sac d'école
- 1 dossier pour les fiches de devoirs
- 1 plume, des cartouches d'encre et 1 stylo effaceur
- 1 aiguiser-crayon
- des crayons de couleur
- des feutres
- 1 bâton de colle
- 1 paire de grands ciseaux en métal à bouts pointus
- du scotch
- 1 chiffon pour le bricolage
- 1 scie à découper avec des lames de rechange

**7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> HarmoS**

- 1 sac d'école
- 1 dossier pour les fiches de devoirs
- 1 plume, des cartouches d'encre et 1 stylo effaceur
- 1 aiguiser-crayon
- des crayons de couleur
- des feutres
- 1 bâton de colle
- 1 paire de grands ciseaux en métal à bouts pointus
- du scotch
- 1 scie à découper avec des lames de rechange
- 1 équerre
- 1 rapporteur
- 1 compas
- 1 roller Tipp-Ex

# RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

## ABSENCES IMPREVUES (ART. 39 RLS)

En cas de maladie, accident, ou toute autre absence imprévisible, veuillez informer l'enseignant/e de votre enfant, le matin avant le début de la classe.

Un certificat médical est exigé à partir du 5<sup>ème</sup> jour d'absence.

Lorsqu'un élève est absent sans excuse préalable, l'enseignant/e prend contact sans délai avec les parents, pour déterminer la cause de l'absence. S'il/elle n'y parvient pas, l'enseignant/e informe la Responsable d'établissement et alerte la Police communale, qui se rendra au domicile de l'enfant, avant tout pour s'assurer qu'il ne lui soit rien arrivé sur le trajet de l'école. Si l'enfant n'est pas retrouvé, la Police communale déclenchera un avis de disparition auprès de la Gendarmerie cantonale. La commune facture aux parents le coût du dispositif de recherche lorsqu'il y a eu négligence de leur part. Le prix forfaitaire s'élève à Fr. 100.-- par intervention.

## DEMANDES DE CONGE SPECIAL (ART. 37 RLS)

Un congé peut exceptionnellement être octroyé à un élève pour des motifs justifiés (événement familial important, fête religieuse importante, événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement). Un Formulaire de demande de congé spécial, dûment rempli, signé et accompagné d'une pièce justificative, doit être envoyé suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la Responsable d'établissement. Ledit formulaire est à votre disposition auprès de la Responsable d'établissement ou sur le site internet [www.chatel-st-denis.ch](http://www.chatel-st-denis.ch), *Education, Demande de congé spécial*.

Les loisirs, voyages ou prolongements de vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié. Les demandes concernant des prolongements de vacances ou de week-end seront systématiquement refusées.

En cas de demande de congé de dernière minute, pour cas imprévisible (décès dans la famille, hospitalisation subite, etc.), vous pouvez vous adresser directement à l'enseignant/e titulaire, qui prendra l'avis de la Responsable d'établissement.

## RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS

Les enseignants reçoivent les parents qui souhaitent s'entretenir avec eux sur rendez-vous, en dehors des heures de cours.

La Responsable d'établissement est à la disposition des parents en cas de litige ou problème persistant.

## MEDICAMENTS

Aucun médicament ne sera donné aux élèves par le personnel enseignant.

En cas de maladie ou allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec la Responsable d'établissement afin de convenir d'une collaboration.

Une trousse de secours est à disposition dans chaque bâtiment scolaire. Elle contient exclusivement quelques pansements et désinfectants, ainsi qu'une poche à glace, pour traiter les petites blessures et contusions.

## **GYMNASTIQUE**

A la rentrée scolaire, les enseignants informeront les parents par écrit des lieux de rendez-vous pour les leçons de gym et de piscine.

Des chaussures de sport ne laissant aucune trace sur le sol sont obligatoires pour les leçons de gymnastique.

Les élèves de la 3<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> HarmoS prennent une douche à l'issue des leçons de gymnastique. Les enfants veillent à ne pas mouiller leurs cheveux, par le port d'un bonnet de bain si nécessaire. Après la douche, ils se rhabillent avec des habits « civils » (et non avec leurs vêtements de sport).

## **PISCINE**

Les cheveux longs doivent être couverts par un bonnet de bain.

Les garçons porteront un slip de bain ou un caleçon de bain court et près du corps, dépourvu de poches.

Dès la 7<sup>ème</sup> HarmoS, les filles porteront un maillot de bain 1 pièce ou 2 pièces sport (sans attaches).

Les enfants porteurs de verrues plantaires sont invités à suivre un traitement avant la rentrée scolaire. Ils seront admis à la piscine à condition de porter des chaussures en plastique prévues à cet effet. Il en va de même pour les enfants s'y rendant en dehors des heures de classe.

Lorsque le climat se refroidit, veuillez munir votre enfant d'un bonnet. Le temps à disposition ne permet pas de sécher complètement les cheveux avant de quitter la piscine.

## **SPORTS EXTERIEURS**

Le port du casque est obligatoire pour le ski, le surf, le vélo et le patinage.

## **REPONDEUR POUR LES RENSEIGNEMENTS DE DERNIERE MINUTE**

Les renseignements ponctuels, liés aux sorties à ski, à la patinoire ou à d'autres évènements, seront à votre disposition sur répondeur, au numéro 021 948 22 05.

## **RACKET**

Nous recommandons aux parents de ne pas donner de l'argent ou des objets de valeur à leurs enfants durant les heures scolaires, ceci pour prévenir les problèmes de « racket » durant la récréation ou sur le chemin de l'école.

## **ACCES AU PERIMETRE DE L'ECOLE**

Le périmètre de l'école, à savoir bâtiments scolaires et cours de récréation, relève de la sphère communale. Durant le temps scolaire, ce périmètre est réservé au corps enseignant, aux élèves et au personnel devant y travailler.

## CIRCULATION

Nous recommandons vivement aux parents de ne pas conduire leurs enfants en voiture à l'école. En effet, ce comportement augmente considérablement la circulation déjà très dense à ces heures et de ce fait apporte des dangers supplémentaires, pouvant être évités avec l'aide et le bon sens de chacun. **Merci de penser à la sécurité de TOUS les enfants et pas seulement de vos propres enfants.** Les parents qui devraient malgré tout, pour des raisons de distance ou autres, amener leurs enfants à l'école en voiture, voudront bien se référer aux recommandations suivantes :

- Les enfants scolarisés à l'école du Bourg ainsi qu'à **La Châteloise** seront déposés sur le **Parc du PSS supérieur ou inférieur**. Les parents prendront soin de rentrer complètement dans le parc et de déposer leurs enfants une fois arrêtés sur une place de stationnement, ceci dans le but de ne pas gêner le trafic.
- Les enfants scolarisés à l'école des **Misets** seront déposés sur la **Place d'Armes, devant la Laiterie**. Les parents prendront soin de rentrer complètement dans le parc et de déposer leurs enfants une fois arrêtés sur une place de stationnement, ceci dans le but de ne pas gêner le trafic.
- Les enfants scolarisés à l'école du **Lussy** seront déposés sur la **Place de parc du Stade du Lussy**. Les parents prendront soin de rentrer complètement dans le parc et de déposer leurs enfants une fois arrêtés sur une place de stationnement, ceci dans le but de ne pas gêner le trafic.

**Merci aux parents d'éviter au maximum les transports en voiture et de bien respecter les présentes recommandations, ceci afin d'améliorer la sécurité de tous !**

### Trajets sécurisés depuis le Parking du PSS Supérieur :

**Pour l'école du Bourg**, sortir du Parking et emprunter le trottoir le long de la Route du Bourg et traverser aux passages surveillés par des Patrouilleurs scolaires.

**Pour l'école de La Châteloise**, sortir du parking par le Chemin des Ebastements, puis suivre ce chemin jusqu'à *La Châteloise*.

**Pour l'école des Misets**, sortir du Parking par la Grand-Rue, puis suivre le trottoir et traverser au passage piéton devant l'Auberge des XIII Cantons, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, puis emprunter le passage des Arroux, Chemin de l'Eglise, Rte des Misets jusqu'à l'école. Depuis la sortie du passage des Arroux, Zone 30km/h.

### Trajets sécurisés depuis le Parking du PSS Inférieur :

**Pour l'école du Bourg**, depuis le Parking, emprunter le Chemin des Ebastements jusqu'au passage piéton de l'école du Bourg, passage surveillé par des Patrouilleurs scolaires.

**Pour l'école de La Châteloise**, depuis le Parking, suivre le Chemin des Ebastements jusqu'à l'école *La Châteloise*.

**Pour l'école des Misets**, suivre direction *La Châteloise*, puis monter la Ruelle Thomas, emprunter le trottoir de la Grand-Rue et traverser au passage piéton devant l'Auberge des XIII Cantons, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, puis emprunter le passage des Arroux, Chemin de l'église, Rte des Misets jusqu'à l'école. Depuis la sortie du passage des Arroux, Zone 30km/h.

### **Trajets sécurisés depuis le parking de la Place D'Armes devant la Laiterie :**

**Pour l'école du Bourg**, traverser la route au passage piéton devant l'Hôpital, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, monter les escaliers de l'Hôpital puis longer le parking pour arriver à l'école des Misets, ensuite Rte des Misets, Chemin de l'Eglise et Chemin de l'Oustand jusqu'à l'école du Bourg. Zone 30km/h depuis les Misets.

**Pour l'école de La Châteloise**, traverser la route au passage piéton devant l'Hôpital, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, monter les escaliers de l'Hôpital puis longer le parking pour arriver à l'école des Misets, ensuite Rte des Misets, passage des Arroux, traverser au passage piéton devant l'Auberge des XIII Cantons, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, puis suivre le trottoir de la Grand-Rue jusqu'à la Ruelle Thomas et ensuite suivre cette ruelle jusqu'à *La Châteloise*.

**Pour l'école des Misets**, traverser la route au passage piéton devant l'Hôpital, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, monter les escaliers de l'Hôpital puis longer le parking pour arriver à l'école des Misets.

**Pour ces trajets sécurisés, merci de vous référer au plan figurant au verso du présent bulletin.**

### **Information pour l'école du Lussy :**

Les enfants qui ne bénéficient pas d'un abonnement de bus pour se rendre à l'école du Lussy et qui s'y rendront à pied depuis le centre-ville pourront le faire par le trajet sécurisé suivant : Depuis le centre-ville, se rendre sur la Route des Misets (selon lieu d'habitation), puis emprunter le Chemin des Crêts direction l'Univers@lle et suivre ensuite le Chemin de Crey Derrey. La Route des Misets jusqu'à l'Univers@lle est une Zone 30 km/h, puis un trottoir borde la Route de Crey-Derrey, jusqu'à l'école du Lussy.

### **Patrouilleuses Scolaires Adultes :**

La Commune de Châtel-St-Denis a mis un accent particulier au point de vue sécurité sur le chemin de l'école. Elle a notamment engagé des Patrouilleuses Scolaires Adultes pour assurer la sécurité aux passages piétons les plus empruntés par les enfants. Même si les Patrouilleuses Scolaires Adultes ont pour mission première de faire traverser les enfants, nous invitons les adultes empruntant les passages piétons lors de leur présence à respecter leur travail en traversant seulement lorsqu'elles leur ont donné le passage. Ceci également dans le but de donner le meilleur exemple à nos enfants.

### **Vélo, Trottinette, Rollers, Skate :**

Les enfants qui se rendent à l'école soit en vélo, trottinette ou rollers le feront avec la plus grande prudence et sous l'entière responsabilité des parents. Ils prendront soin de descendre de la trottinette pour traverser au passage piéton et veilleront à ne pas gêner les piétons. De plus, nous vous rappelons que ces engins sont strictement interdits dans le périmètre de l'école.

Enfin, les élèves des classes enfantines et primaires devant se déplacer pour suivre des cours de logopédie, d'ACT, de religion ou autre le font de manière individuelle, sans l'accompagnement de l'enseignant.



## PEDIBUS



Une ligne Pédibus reliant le quartier du Dally aux écoles du centre-ville est en place depuis deux ans. Selon un planning défini entre eux, les parents accompagnent tour à tour les enfants sur le chemin de l'école. Si vous êtes intéressés à y participer, vous pouvez joindre la responsable, Mme Claire Muller, au 077 441 75 82.

### **Le Pédibus, c'est tout simple, ça marche comme un vrai bus mais à pied !**

*Le Pédibus est une solution originale qui simplifie la vie des parents. Il contribue à assurer une meilleure sécurité des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école, à renforcer leur autonomie et à les amener ensuite à se déplacer seuls, à pied, en sécurité.*

*Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins; ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leur disponibilité. Le Pédibus peut prendre en charge seulement certains trajets, selon les possibilités.*

**Sécurité, santé, convivialité, autonomie... et gain de temps pour les parents !** Une cinquantaine de lignes de Pédibus sont actives dans le canton de Fribourg! La coordination Pédibus Fribourg vous informe et vous soutien pour créer une ligne dans votre quartier: Contact et infos:

**Coordination Pédibus Fribourg - Tél: 076 430 05 58 (lundi et jeudi)**

**[fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch) - [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch)**

---

## **BRIGADE DES MINEURS - COURS DE PRÉVENTION DANS LES CLASSES**

Chers parents,

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

[http://www.policefr.ch/UserFiles/Image/PDF/BMI\\_Programme\\_de\\_prevention\\_ecoles.pdf](http://www.policefr.ch/UserFiles/Image/PDF/BMI_Programme_de_prevention_ecoles.pdf)

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires!

## Nos conseils de sécurité routière pour la rentrée scolaire

*En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre enfant à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.*

### A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.



- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles et la manière de les aborder ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- S'arrêter, regarder, écouter : c'est la méthode pour traverser !

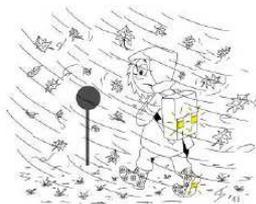
### A vélo, pas avant l'âge

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur les routes principales, ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir correctement dans toutes les situations ni de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- Seuls les vélos équipés selon les exigences légales sont admis sur la route ;
- Porter un casque réduit fortement le risque de blessures graves à la tête ;
- Les trottoirs sont réservés aux piétons. On ne peut les emprunter qu'en poussant son vélo !



### Etre vu



Si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir, un accident sur deux pourrait être évité.

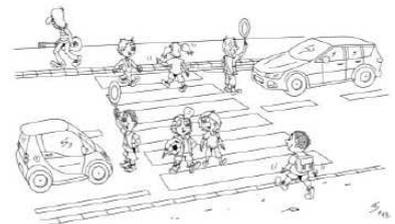
- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et contrastés ;
- Par faible luminosité, des accessoires réfléchissants sont perçus à 100m déjà.

Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac,...) !

### En voiture

Renoncez au maximum à votre rôle de parents taxi : chaque véhicule constitue un danger de plus.

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... sans oublier que les places les plus sûres sont à l'arrière ;
- Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues. Faites descendre ou monter votre enfant du côté du trottoir ;
- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.



**AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !**



POLICE CANTONALE

Education routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

# SANTE

Les contrôles organisés, dentaire et médical, sont obligatoires, excepté pour les élèves présentant une attestation du dentiste ou médecin traitant déclarant contrôler régulièrement l'enfant.



## CONTROLE MEDICAL

Avant l'entrée à l'école primaire, soit durant leur 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine, les enfants doivent subir un examen médical auprès d'un des médecins scolaires officiels, à savoir les Docteurs Xavier Onrubia ou Thierry Guéron (aux frais de la Commune) ou d'un médecin du choix des parents (aux frais de ces derniers). **Le médecin remplira une carte de santé que l'élève présentera à son enseignant/e à son entrée à l'école primaire (3<sup>ème</sup> HarmoS).** Les parents d'élèves en classe enfantine reçoivent un courrier à ce sujet au début de l'année scolaire, de la part de l'administration des écoles.

Une visite médicale est organisée à l'attention des élèves de 7<sup>ème</sup> HarmoS auprès des médecins scolaires officiels, à la charge de la Commune. Dans le cas où des parents refusent cette visite, ils doivent faire suivre l'examen requis auprès d'un médecin de leur choix, à leurs frais.



## CONTROLE DENTAIRE

Chaque année scolaire, un contrôle dentaire est organisé à l'attention des élèves. Celui-ci est financé par la Commune. Les parents et les enseignants sont informés des noms des élèves qui doivent suivre un traitement, auprès du dentiste du choix des parents, à la charge de ces derniers ou du représentant légal. Une attestation prouvant que les soins nécessaires ont été prodigués doit être présentée à l'enseignant/e.

Selon les Règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les parents ont la possibilité de solliciter une subvention communale pour les soins dentaires de leurs enfants. Lesdits règlement et barème sont disponibles sur le site internet communal ou auprès du Service des écoles.

## INFORMATION SEXUELLE ET VIE AFFECTIVE – PREVENTION D'ABUS

Une information sur le développement psychoaffectif et la sexualité sera donnée par une formatrice du Planning familial aux élèves de 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> HarmoS. Une soirée d'information à l'attention des parents sera préalablement organisée afin qu'ils prennent connaissance du travail qui sera effectué en classe et d'échanger autour de ce sujet sensible.

## Poux

### Pourquoi moi ?

Contrairement à une idée reçue, les poux de tête ne sont pas le signe d'un manque d'hygiène. Ils peuvent élire domicile sur n'importe quelle chevelure. S'ils ont la réputation de privilégier la population enfantine, ils n'en dédaignent pas pour autant les têtes d'adultes. Ce sont des insectes sans ailes et qui ne sautent pas comme leurs cousines les puces. Il leur faut donc un *contact direct* pour passer d'une tête à l'autre et ils ne manquent pas la moindre occasion pour changer d'hôte : frôlement de cheveux, peigne, brosse, bonnet, écharpe, oreiller...

### Quel signal d'alerte ?

Des *démangeaisons intenses* du cuir chevelu doivent impérativement faire rechercher des poux ou des œufs (lentes) que l'on identifie par un examen minutieux des endroits stratégiques. Ces endroits se situent derrière les oreilles ainsi que vers la nuque. Les lentes ressemblent à des pellicules à la seule différence qu'elles collent aux cheveux. Il faut savoir par ailleurs que les poux se reproduisent de manière plus importante au début de l'automne et du printemps.

### Comment s'en débarrasser ?

Votre pharmacien vous proposera un produit adapté. Point essentiel : afin d'éradiquer toutes les générations de poux en train de se constituer, il est important de bien suivre les recommandations de la notice d'emballage. Les traitements doivent être répétés une à deux fois, car les lentes sont inaccessibles aux produits pendant les 8 premiers jours de leur maturation.

En cas de récurrence, informez le pharmacien du produit déjà prescrit afin qu'il vous fournisse un autre principe actif.

### Comment éliminer les lentes mortes ?

Même mortes, les lentes restent fermement attachées aux cheveux. Leur persistance ne signifie donc pas que le traitement s'est avéré inefficace, et souvenez-vous qu'une lente n'est vivante que sur les deux premiers centimètres du cheveu. Malgré l'efficacité des produits anti-poux, l'élimination des lentes mortes demeure une tâche fastidieuse et ardue. Elle se fera à l'aide du traditionnel peigne fin ou par la technique de l'épouillage consistant à faire glisser chaque lente le long du cheveu à l'aide des ongles.

### Comment les éviter ?

Selon les directives du médecin cantonal, il est conseillé de traiter tous les membres de la famille d'une personne contaminée. Le lavage des taies d'oreiller et housses de duvet est conseillé par mesure d'hygiène. Les poux dans la literie ne peuvent pas contaminer quelqu'un. Ceci est également valable pour les peluches ou les canapés.

Il n'est pas nécessaire de couper ou de raser les cheveux, pour autant que le traitement ait été appliqué correctement.

Les enfants contaminés par les poux peuvent fréquenter l'école. Toutefois, ils doivent être traités afin d'éviter de contaminer d'autres enfants.

# Adresses utiles

## SERVICE DES ECOLES

Ouverture : le matin, du lundi au vendredi

**Florence Veri** Administration communale  
Avenue de la Gare 33  
1618 Châtel-St-Denis  
021 948 22 09      [florence.veri@chatel-st-denis.ch](mailto:florence.veri@chatel-st-denis.ch)

## RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT

Joignable du lundi au vendredi

**Francine Dévaud** Ecole du Lussy  
Ch. de Crey-Derrey 1  
1618 Châtel-St-Denis  
021 948 23 58 / 079 124 63 00 / [direction.ep.chatel-st-denis@fr.educanet2.ch](mailto:direction.ep.chatel-st-denis@fr.educanet2.ch)

## CONSEILLERE COMMUNALE EN CHARGE DE LA FORMATION

**Christine Genoud** 079 245 50 83      [christine.genoud@chatel-st-denis.ch](mailto:christine.genoud@chatel-st-denis.ch)

## ECOLAS - MERCI D'APPELER UNIQUEMENT EN DEHORS DES HORAIRES DE COURS !

Ecole du Nouveau Bourg	021 948 84 58
Ecole de l'Ancien Bourg	021 948 84 47
Ecole des Misets	021 948 94 90
Ecole <i>La Châteloise</i>	021 948 00 28
Ecole du Lussy	021 931 43 36

## INSPECTORAT

**Carole Angéloz** Route André-Piller 21, 1762 Givisiez  
026 305 73 68, [carole.angeloz@fr.ch](mailto:carole.angeloz@fr.ch)

## DIVERS

Accueil extrascolaire	079 945 25 94	<a href="mailto:aes@chatel-st-denis.ch">aes@chatel-st-denis.ch</a>
AES – Secrétariat	021 948 22 11, touche 4	<a href="mailto:stephanie.allaman@chatel-st-denis.ch">stephanie.allaman@chatel-st-denis.ch</a>
AES – Cours de musique	079 541 00 41	<a href="http://www.bussardmusicacademy.ch">www.bussardmusicacademy.ch</a>
Association d'accueil familial de jour	021 947 57 75	<a href="mailto:veveyse@accueildejour.ch">veveyse@accueildejour.ch</a>
Atelier jeunesse	079 409 87 57	<a href="mailto:info@atelier-jeunesse.ch">info@atelier-jeunesse.ch</a>
Baby-sitting (Mme Béatrice Stuby)	077 400 73 67	
Bibliothèque publique	021 948 64 14	<a href="mailto:info@biblio-veveyse.ch">info@biblio-veveyse.ch</a>
Cinéma Sirius	021 948 94 86	<a href="http://www.cinema-sirius.ch">www.cinema-sirius.ch</a>
Croix-Rouge fribourgeoise, Service de garde d'enfants à domicile en cas d'urgence	026 347 39 49	
Ludothèque <i>La Trottinette</i>	021 948 84 35	<a href="http://www.ludo-chatel.ch">www.ludo-chatel.ch</a>
Patinoire (Paccots)	021 948 04 05	
Pédibus Fribourg, coordinatrice	076 430 05 58	<a href="http://www.pedibus-romandie.ch">www.pedibus-romandie.ch</a>
Piscine	021 948 81 25	
Services Auxiliaires Scolaires	026 652 30 60	<a href="http://www.sas-gv.ch">www.sas-gv.ch</a> <a href="mailto:administration@sas-gv.ch">administration@sas-gv.ch</a>
- Secteur Psychologie	021 948 84 36 / 021 948 85 68	
- Secteur Logopédie	021 948 84 41 / 021 948 84 33 / 021 948 85 67	
- Secteur Psychomotricité	021 948 85 66	

# TRANSPORTS



## INFORMATIONS GENERALES

Selon l'article 17 de la Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire et les articles 10 à 15 de son Règlement du 19 avril 2016, les élèves ont droit à un transport gratuit dans la mesure où celui-ci est reconnu. Un transport d'élèves de l'école primaire (1<sup>ère</sup> à 8<sup>ème</sup> HarmoS) est reconnu si les élèves ont à parcourir une distance d'au moins 2.5 km pour se rendre à l'école ou, sans égard à la distance à parcourir, si la circulation piétonnière est particulièrement dangereuse.

Tout enfant qui prendrait un bus dans lequel il n'est pas prévu doit être annoncé à Mme Florence Veri, cheffe du Service des écoles (voir page 15), qui attirera l'attention sur le comportement à avoir dans un bus.

## Transport des élèves entre Fruence et Châtel-St-Denis

Les enfants domiciliés à Fruence et à la Route de Montreux ont la possibilité d'emprunter le bus de ligne des tpf, selon les courses horaires mentionnées ci-après, munis d'un abonnement que les parents se procurent à leurs frais auprès de la gare tpf.

Les élèves des écoles du Bourg, des Misets et de *La Châteloise* sont déposés et repris à la gare. Les trajets entre la gare et l'école se font à pied.

Les élèves de l'école du Lussy changent de bus à la gare. Ils empruntent la course scolaire, mise en place à bien plaisir par la Commune, munis d'un abonnement réalisé par les tpf, sur la base d'une liste nominative fournie par la Commune.

## Transport des élèves domiciliés à la Frasse et dans les habitations isolées du nord de Châtel-St-Denis

La Commune a mis en place ce transport, exclusivement scolaire, à ses frais, car le trajet est considéré comme dangereux. Les enfants concernés prennent ce bus selon l'horaire mentionné ci-après, sans abonnement.

Les élèves primaires des écoles du Bourg, de *La Châteloise* et des Misets domiciliés à la Frasse changent de bus à l'école de Prayoud. Ils y prennent le bus reliant Prayoud à l'école du Lussy, via Châtel-St-Denis (arrêt à l'école du Bourg).

Les élèves enfantines domiciliés à la Frasse restent dans le bus scolaire qui les déposera à l'école du Lussy.

## Transport des élèves domiciliés à Prayoud

Les élèves enfantines et primaires de l'école du Lussy domiciliés à Prayoud prennent le bus de la Frasse, sans abonnement.

Les élèves primaires des écoles du Bourg, de *La Châteloise* et des Misets domiciliés à Prayoud prennent le bus reliant Prayoud à l'école du Lussy, via Châtel-St-Denis (arrêt à l'école du Bourg).

## Transports des élèves domiciliés aux Paccots

La Commune prend en charge ce transport car la distance entre les Paccots, où il n'y pas d'école, et les écoles de Châtel-St-Denis dépasse 2.5 km. Les enfants empruntent le bus de ligne des tpf, selon l'horaire mentionné ci-après, munis d'un abonnement. Cette année, **chaque élève doit fournir une photo à la gare, d'ici au vendredi 20 juillet**, ceci en raison de l'introduction du SwissPass CFF (voir critères requis pour la photo sur le document joint).

Les élèves des écoles du Bourg, des Misets et de *La Châteloise* sont déposés et repris à la gare. Les trajets entre la gare et l'école se font à pied.

Une accompagnante adulte engagée par la Commune accompagne les élèves enfantines entre la gare et les écoles des Misets et de *La Châteloise*, et inversement. **Pour le bon fonctionnement de ce service, les parents sont priés d'inscrire leur enfant au moyen du formulaire annexé, à retourner à l'Administration des écoles, Av. de la Gare 33, 1618 Châtel-St-Denis, jusqu'au vendredi 10 août 2018.** Toute absence (maladie ou autre) doit impérativement être annoncée à l'avance au numéro 075 432 07 37.

## Transports des élèves de l'école du Lussy

Les élèves enfantines de l'école du Lussy domiciliés à la Frasse, à Prayoud ou dans le nord de la localité empruntent le bus scolaire de la Frasse pour se rendre à l'école du Lussy. Les autres élèves enfantines de l'école du Lussy effectuent les trajets à pied, sous la responsabilité de leurs parents.

Les élèves primaires de l'école du Lussy domiciliés à la Frasse, à Prayoud ou dans le nord de la localité empruntent le bus scolaire de la Frasse pour se rendre à l'école du Lussy.

La Commune a mis en place une ligne scolaire qui relie Prayoud à l'école du Lussy, via l'école du Bourg et la gare, et inversement, de manière à décharger le bus de la Frasse entre Prayoud et l'école du Bourg, ainsi que pour véhiculer jusqu'au Lussy les élèves domiciliés aux Paccots. Des abonnements de bus sont offerts à d'autres élèves de l'école du Lussy, selon leur lieu de domicile, ceci à bien plaisir. La Commune a décidé d'une liste de rues de domicile donnant droit à un abonnement afin que chaque élève ait à effectuer un temps de marche raisonnable. Les élèves les plus éloignés de l'école auront à marcher jusqu'à l'arrêt de bus le plus proche (école du Bourg ou gare). Les élèves qui n'ont pas le droit à l'abonnement de bus se déplaceront à pied entre leur domicile et l'école. Les parents des ayants droit sont avertis personnellement par écrit, par le Service des écoles. Pour les élèves n'ayant encore jamais bénéficié de ce bus, **une photo passeport doit être fournie à la gare de Châtel-St-Denis, d'ici au vendredi 20 juillet.** Dès le lundi 20 août, l'abonnement sera à retirer auprès de l'administration communale, qui demandera aux parents un émolument de Fr. 13.-- pour l'établissement de l'abonnement.

Les élèves primaires de l'école du Lussy au bénéfice d'un abonnement, établi par les tpf sur la base de la liste nominative déterminée par la commune, sont pris et déposés par le bus scolaire à la gare ou à l'école du Bourg, selon l'horaire ci-après. Les autres élèves se rendent à l'école à pied, à vélo ou à trottinette, sous la responsabilité de leurs parents.

Tous les élèves des écoles secondaires et primaires munis d'un abonnement annuel ou mensuel doivent le présenter à tout agent ou chauffeur de bus chargé du contrôle des titres de transport.

L'élève qui ne peut présenter un titre de transport valable doit s'acquitter d'un supplément.

Dès la rentrée 2018, les abonnements scolaires seront référencés sur SwissPass. La carte plastique sera expédiée directement au domicile de l'élève (pour les élèves domiciliés aux Paccots). Le nom, prénom, la photo et date de naissance sont imprimés sur ce support. Les prestations chargées sur le SwissPass sont consultables sous [www.swisspass.ch](http://www.swisspass.ch). Les duplicatas peuvent être commandés dans un point de vente CFF, TPF ou BLS desservi, par téléphone au contact Center CFF +41 (0)848 44 66 88 (CHF 0.08/min) pour CHF 30.--.

## **BUS SCOLAIRE DE LA FRASSE**

<b>Matin</b>	<b>Midi</b>		<b>Arrêts</b>		<b>Après-midi</b>	<b>Soir</b>
07h25	12h59	dép	<b>24</b> La Frasse, Restaurant	arr	12h10	15h44
07h26	13h00	dép	<b>23</b> Croisée du Rotzé	dép	12h09	15h42
07h28	13h02	dép	<b>22</b> Le Maudens	dép	12h07	15h41
07h29	13h03	dép	<b>21</b> Croisée Rte de Prautey	dép	12h06	15h40
07h30	13h04	dép	<b>20</b> Croisée du Mollard	dép	12h05	15h39
07h32	13h06	dép	<b>19</b> Ecole de Prayoud	dép	12h03	15h37
07h34	13h08	dép	<b>18</b> Chemin Beau-Site	dép	12h01	15h35
07h36	13h10	dép	<b>16</b> Le Boîteux	dép		
07h38	13h12	dép	<b>17</b> La Maraiche	dép	11h59	15h33
		dép	<b>16</b> Le Boîteux	dép	11h57	15h31
07h42	13h16	dép	<b>15</b> Les Marais 71	dép	11h53	15h27
07h44	13h18	dép	<b>14</b> Ecole du Lussy	dép	11h51	15h25
07h45	13h19	dép	<b>13</b> ESV	dép	11h48	15h23
07h53	13h27	dép	<b>27</b> Ecole du Bourg	dép	11h40	15h15

## **BUS DE LIGNE DES PACCOTS ET BUS SCOLAIRE PRAYOUD-CHATEL-LUSSY**

<b>C.49204</b>	<b>C.49210</b>		<b>Courses horaires</b>		<b>C.49209</b>	<b>C.49215</b>
07h26	12h52	dép	<b>12</b> Les Rosalys, place	arr	12h06	15h44
07h28	12h54	dép	<b>10</b> Les Paccots, Ermitage	arr	12h01	15h39
07h29	12h55	dép	<b>9</b> Les Paccots, village	arr	12h00	15h38
07h36	13h02	dép	<b>5</b> Fruence	arr	11h53	15h31
07h42	13h08	dép	<b>1</b> Châtel-St-Denis	dép	11h50	15h28
<b>C.2581</b>	<b>C.2583</b>		<b>Courses scolaires</b>		<b>C.2582</b>	<b>C.2584</b>
07h32	13h07	dép	<b>19</b> Prayoud	dép	11h58	15h35
07h34	13h12	dép	<b>27</b> Ecole du Bourg	dép	11h53	15h30
07h43	13h16	dép	<b>1</b> Châtel-St-Denis, gare	dép	11h49	15h26
07h52	13h24	dép	<b>14</b> Ecole du Lussy	dép	11h41	15h18



Afin d'aider les élèves à reconnaître le bus qui les concerne, le bus de la Frasse est désigné par un ourson vert et le bus qui relie Prayoud à l'école du Lussy l'est par un ourson bleu.

Numéro de téléphone de la Gare de Châtel-St-Denis : 021 948 70 15

## CONSIGNES TPF

Aux parents des élèves des classes enfantines et primaires de Châtel-St-Denis

Comportement dans les transports publics :



Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

A fin août 2018, votre enfant entrera à l'école ou poursuivra sa scolarité à Châtel-St-Denis. Il sera appelé régulièrement ou occasionnellement à utiliser les transports publics pour se déplacer. Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue sur nos courses et sachez que de notre côté nous mettrons tout en œuvre pour que celles-ci se déroulent en toute sécurité.

Hélas, ces dernières années, nous avons enregistré une recrudescence de cas de mauvais comportements d'élèves, de déprédations au matériel et de mise en danger des autres usagers. Nous savons tous que cela ne concerne qu'une minorité d'élèves, mais le fait demeure et il est préoccupant. Cette situation ne peut être acceptée.

Afin d'y remédier, nous nous permettons de rappeler ci-après les règles essentielles de comportement que chaque élève devrait mettre en pratique lorsqu'il utilise les transports publics de manière à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers, à respecter le conducteur, les voyageurs, les véhicules et les bâtiments publics.

Par ces quelques mots, nous souhaitons attirer votre attention et celle de votre enfant sur ces problèmes de transports. Ce devrait être l'occasion d'en parler avec lui en rappelant les dangers d'un mauvais comportement et les règles élémentaires de bonne conduite dans un lieu public.

Nous sommes certains que vous comprendrez en tant que parents que notre seul objectif est de garantir un déplacement dans de bonnes conditions de vos enfants et de l'ensemble de la clientèle utilisant les transports publics. Nous sommes convaincus que vous parviendrez à attirer l'attention de votre enfant sur les risques encourus en cas de comportement inadapté pendant ses déplacements en train ou en bus.

Il est indispensable qu'une étroite collaboration s'instaure entre tous les partenaires (parents, école, transporteurs) pour que les jeunes usagers des transports publics sentent la volonté commune de trouver une solution à ces problèmes.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et de votre précieuse collaboration et vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers Parents, à l'assurance de notre parfaite considération.

Transports publics fribourgeois

## **Règles de comportement à respecter par l'élève**

### **1. Aux abords des arrêts de bus**

- Arrive à l'heure pour prendre ton bus car le conducteur ne peut pas toujours attendre (respect de l'horaire, correspondances, etc.).
- Ne t'assieds pas sur le trottoir et ne t'amuse pas à te retirer au dernier moment (risque d'accident accru et stress pour les conducteurs).
- Ne bouscule pas tes camarades car ils pourraient tomber sur la chaussée au moment du passage du bus.
- Ne laisse pas traîner au sol ton sac ou ton cartable (risque de chute).
- Attends l'arrêt complet du bus avant de commander l'ouverture des portes.
- Si la porte du bus est déjà fermée et verrouillée, ne tape pas contre le véhicule et ne le poursuis pas lorsqu'il démarre, éloigne-toi d'abord de la route.

### **2. La montée dans un bus**

- Même si la porte est déjà ouverte et que le bus est équipé à l'extérieur de boutons de commande d'ouverture des portes, appuie à nouveau sur ce bouton pour éviter que les portes ne se referment sur toi.
- Laisse d'abord sortir les personnes qui quittent le bus.
- En entrant par la porte avant du bus, présente spontanément ton titre de transport au conducteur en lui disant simplement « bonjour » (cela crée une ambiance conviviale).
- Dégage au mieux les portes et le couloir central pour permettre une circulation optimale des voyageurs.

### **3. A l'intérieur du véhicule**

- Cède ta place assise aux personnes adultes.
- Tiens-toi aux barres ou aux poignées si tu voyages debout.
- Ne stationne pas sur les marches; tu peux gêner le passage d'autres voyageurs; tu risques de te faire coincer par les portes, de te blesser et de bloquer le fonctionnement des portes (le bus ne démarre plus).
- Ne t'amuse pas avec la poignée de secours, tu provoquerais un freinage d'urgence et l'ouverture des portes avec tout ce que cela implique comme risque pour les passagers.
- Respecte l'interdiction de fumer.
- Respecte les autres usagers et le matériel (pas de graffitis, de sièges lacérés, de pieds sur les sièges, de gomme, de mousse découpée).
- Ne chahute pas.
- Il faut que le bus devienne un espace convivial et sympathique en passant par le respect de chacun. Il ne faut pas oublier que c'est un espace public où chacun a le droit de se sentir à l'aise et en sécurité.

### **4. A la sortie du bus**

- Bien avant l'arrêt où tu veux descendre, presse le bouton « Demande d'arrêt ».
- Reste assis ou tiens-toi aux barres ou aux poignées jusqu'à l'arrêt du véhicule.
- Ne bouscule pas les autres usagers.

## **5. Précautions pour traverser la route**

Ne traverse jamais la chaussée devant le bus sauf s'il y a un passage pour piétons. Utilise toujours les passages piétons prévus à cet effet.

- Ne traverse qu'après t'être assuré que la chaussée est libre.
- Évite de marcher, de jouer, de séjourner sur la chaussée ou un arrêt de bus.

## **Suivi des cas de comportement délictueux**

Si les règles du jeu ne sont pas respectées, le personnel (conducteurs, chefs de gare, contrôleurs) est habilité à intervenir. Les sanctions peuvent aller de la simple réprimande au dépôt de plainte en passant par le retrait de l'abonnement.

Dans le cas d'agression, de déprédations, d'actes de vandalisme, les personnes fautives seront immédiatement dénoncées aux autorités compétentes et plainte sera déposée. Il en sera de même pour les cas où les auteurs de tels actes ne seraient pas connus. Il s'en suivra alors une enquête menée par la Police. Lorsqu'une plainte est déposée, les coupables feront l'objet d'un jugement pénal et peuvent être condamnés à l'amende et/ou à la détention. Dans tous les cas, avec ou sans plainte, l'entreprise émettra ses prétentions civiles pour les dommages causés.

Dans les cas de peu d'importance et de retrait d'abonnement, sans qu'il y ait dommage à la propriété, une lettre de mise en garde vous sera adressée. Un double de cette dernière devra nous être retourné muni de votre signature et de celle de votre enfant.

De plus, pour tous les cas qui nous seront signalés, le Conseil communal en sera immédiatement informé.

---

## **ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CONFESSIIONNEL (ART. 23 LS ET 42 RLS)**

L'enseignement religieux est prévu dans le cadre de l'horaire hebdomadaire scolaire. Il est organisé et dispensé par la Paroisse protestante et par la Paroisse catholique. Les parents choisissent la religion ou peuvent, sans indication de motifs, déclarer par écrit que leur enfant ne suivra pas les cours d'enseignement religieux confessionnel. Un formulaire ad hoc est disponible auprès des enseignants, sur demande.

---

## **COMPENSATIONS DES DESAVANTAGES (ART. 89 RLS)**

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

[http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins\\_scolaires\\_particuliers/compensation-des-desavantages.htm](http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm)

# COURS DE LANGUE

## COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : [www.fr.ch/osso/loc](http://www.fr.ch/osso/loc).



## COURS DE LANGUE ET CULTURE PORTUGAISES POUR ENFANTS

L'ambassade du Portugal organise des cours de langue et culture portugaises. La personne de contact pour Châtel-St-Denis est M. Francisco Castro (076 365 62 11).

## COURS DE LANGUE GRATUITS POUR PERSONNES MIGRANTES

La Croix-Rouge fribourgeoise propose des cours de langue gratuits pour personnes migrantes, à Châtel-St-Denis.

Si vous souhaitez améliorer vos connaissances en français afin de mieux communiquer dans les situations quotidiennes de votre vie en Suisse, contactez la Croix-Rouge fribourgeoise au 026 347 39 40.

Site internet : [www.croix-rouge-fr.ch](http://www.croix-rouge-fr.ch)

**Croix-Rouge fribourgeoise**  
**Freiburgisches Rotes Kreuz**   
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

## Accueil extrascolaire

Un Service d'Accueil extrascolaire est mis en place à *La Châteloise*, Ruelle Thomas 14. Il est ouvert à tous les enfants des classes de 1<sup>ère</sup> à 8<sup>ème</sup> HarmoS de la Commune de Châtel-St-Denis. L'accueil de midi est organisé sur le site de l'école du Lussy pour les élèves de cette dernière. Pour toutes les autres périodes, tous les élèves sont pris en charge à *La Châteloise*. Une accueillante accompagne les enfants des classes 1H et 2H sur le trajet Accueil – école, et inversement.

Le Service d'Accueil extrascolaire a pour mission d'accueillir et encadrer les enfants en dehors des heures de classe, de leur servir des repas de midi équilibrés ainsi que de favoriser leur développement par des activités adaptées à leur âge, selon le projet pédagogique mis en place.

Les enfants sont confiés à une équipe, dont la responsable est Mme Patricia Liechti (079 945 25 94, e-mail : aes@chatel-st-denis.ch).

L'Accueil extrascolaire est ouvert selon les horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h00-07h55	07h00-07h55	Fermé	07h00-07h55	07h00-07h55
Matinée	07h55-11h35	07h55-11h35*		07h55-11h35	Fermé
Midi	11h35-13h25	11h35-13h25		11h35-13h25	11h35-13h25
Après-midi	13h25-15h10	13h25-15h10		13h25-15h10	13h25-15h10
Soir	15h10-18h00	15h10-18h00		15h10-18h00	15h10-18h00

*\*L'ouverture en matinée du mardi aura lieu sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves inscrits.*

L'Accueil extrascolaire respecte le calendrier scolaire communal. Il est donc fermé durant les vacances, les jours fériés ainsi que les jours de congé octroyés par la commune ou le canton.

L'inscription se fait au moyen du formulaire ad hoc. Elle est valable pour une année scolaire entière. Les demandes de modification en cours d'année doivent être adressées par courriel à Mme Stéphanie Allaman, secrétaire de l'AES : stephanie.allaman@chatel-st-denis.ch. Elles sont accordées sous réserve des possibilités. Les cas échéant, les frais administratifs sont facturés, à raison de CHF. 50.--.

**Les absences liées aux sorties avec la classe (ski, course d'école, etc.) ou toute autre absence prévisible doivent être annoncées par les parents à Mme Patricia Liechti**, responsable de l'Accueil, au plus tôt, mais au plus tard 48 heures à l'avance. Les absences imprévisibles (maladie) doivent être annoncées le jour même, entre 07h00 et 08h00, au n° 079 945 25 94 ou par courriel à aes@chatel-st-denis.ch. Les parents ne peuvent en aucun cas solliciter ou compter sur les enseignant(e)s pour transmettre les informations. **En cas d'absence à midi non annoncée, le repas sera facturé.**

**Les horaires irréguliers doivent être annoncés 15 jours à l'avance, au moyen du formulaire ad hoc**, disponible auprès du secrétariat de l'AES.

Le matin, l'Accueil ouvre à 07h00. Nous demandons que tous les enfants concernés arrivent au plus tard à 07h15.

Le soir, l'Accueil ferme à 18 heures précises. Tout retard des parents ou personnes chargées de venir chercher un enfant sera facturé, à raison de CHF 15.-- la tranche de 5 minutes.

**Dépannages** : Si malgré tous les efforts des parents pour solliciter famille ou amis, l'enfant se retrouve seul, des inscriptions exceptionnelles sont possibles dans la mesure où il reste des places disponibles.

Cette fréquentation hors inscription doit être annoncée au moins 24 heures à l'avance auprès de la responsable de l'Accueil.

Il est demandé à tous les enfants d'apporter une paire de pantoufles, avec leur nom inscrit dessus. Les enfants qui mangent à l'Accueil apporteront également une brosse à dents, avec leur nom inscrit dessus.

**Nous vous invitons à bien préparer votre enfant à son nouvel horaire hebdomadaire, ceci quelques jours avant la rentrée des classes, de manière à ce que chaque enfant sache quand est-ce qu'il va à l'Accueil. Durant les deux premières semaines, il sera important d'expliquer chaque matin l'horaire de la journée, de manière à ce que ce soit bien intégré. Ce conseil vaut surtout pour les plus jeunes élèves, des classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> HarmoS en particulier. Ces derniers doivent être informés qu'une accueillante les attendra à la sortie de l'école. Nous vous rendons attentifs au fait que, dès la 3<sup>ème</sup> HarmoS, les enfants ne sont plus accompagnés sur le chemin école – Accueil et vous demandons de leur apprendre le trajet.**

Les tarifs et règlement en vigueur sont disponibles sur le site internet [www.chatel-st-denis.ch](http://www.chatel-st-denis.ch)

## DEVOIRS SURVEILLES

Des devoirs surveillés sont mis en place à l'école du Bourg, à l'attention des élèves des classes de 1<sup>ère</sup> à 8<sup>ème</sup> HarmoS, les lundis, mardis et jeudis, selon l'horaire suivant :

**HORAIRE : de 15h30 à 16h30**

**Les enfants inscrits le sont pour toute l'année scolaire.**

Mme Chantal Genoud, responsable de la surveillance, sera présente à toutes les études. Toute absence pour maladie ou autre motif doit lui être annoncée au plus tard le jour même, si possible avant 08h00, au 079 251 41 57.

Il s'agit de devoirs surveillés et non assistés. L'objectif est d'offrir aux élèves de l'école primaire de Châtel-St-Denis un espace surveillé leur permettant de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions.

Si votre enfant a besoin d'un soutien scolaire, nous vous invitons à rechercher une personne dispensant des cours privés. Une liste d'étudiants disponibles peut aussi être obtenue auprès du Service d'orientation professionnelle, au Cycle d'Orientation de la Veveyse (021 948 81 23).

### **Inscriptions :**

Afin de nous permettre d'organiser au mieux ce service, nous vous saurions gré d'inscrire votre/vos enfant/s **jusqu'au vendredi 10 août 2018**, au moyen de la **fiche annexée à retourner au Service des écoles**, Av. de la Gare 33, 1618 Châtel-St-Denis. Si votre/vos enfant/s a/ont déjà bénéficié de cette prestation durant la dernière année scolaire et que vous souhaitez qu'il/s continue/nt, merci de bien vouloir renouveler son/leur inscription.

**Nous rappelons que l'inscription aux devoirs surveillés est un engagement à s'y rendre durant toute l'année scolaire, selon les jours choisis au moment de l'inscription. Nous vous saurions gré de bien vouloir respecter l'organisation de ce service et le travail des surveillantes en envoyant régulièrement votre/vos enfant/s aux devoirs surveillés les jours où il/s y est/sont inscrit/s. Seules les absences justifiées ne seront pas facturées.**

### **REGLES DE VIE DES DEVOIRS SURVEILLES**

1. L'enfant s'engage à se rendre aux devoirs surveillés chaque jour où il y est inscrit, durant toute l'année scolaire, selon le calendrier en vigueur.
2. L'enfant s'engage à respecter les horaires (arrivée et départ).
3. L'enfant se conforme aux demandes formulées par la personne responsable.
4. L'enfant respecte le travail des autres et travaille en silence.
5. Une fois ses devoirs terminés, l'enfant doit s'occuper sans déranger les autres (coin dessin, lecture, ... à disposition).
6. L'enfant respecte les locaux, le mobilier et le matériel mis à disposition.
7. L'enfant ne mange pas pendant les devoirs surveillés.
8. L'enfant doit éteindre son téléphone portable dès son arrivée aux devoirs surveillés.
9. Interdiction aux enfants de se promener dans les couloirs.
10. L'enfant doit retirer ses chaussures avant de rentrer en classe.

## DATES DES DEVOIRS SURVEILLES

PREMIERE FOIS : LUNDI 27 AOUT 2018

DERNIERE FOIS : JEUDI 20 JUIN 2019

2018	Août				
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31

2018	Septembre				
Lu	3	10	17	24	
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

2018	Octobre				
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

2018	Novembre				
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

2018	Décembre				
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

2019	Janvier				
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	

2019	Février				
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	

2019	Mars				
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

2019	Avril				
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

2019	Mai				
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31

2019	Juin				
Lu	3	10	17	24	
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

2019	Juillet				
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

**ATTENTION, IL N'Y AURA PAS DE DEVOIRS SURVEILLES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES, NI AUX DATES SUIVANTES :**

- **JEUDI 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2018**                      Toussaint
- **JEUDI 30 MAI 2019**                              Ascension
- **LUNDI 10 JUIN 2019**                            Pentecôte
- **JEUDI 21 JUIN 2019**                            Fête Dieu



L'Atelier Jeunesse de la Veveyse (AJV) est une association qui s'engage à promouvoir la qualité de vie, l'intégration sociale et le développement harmonieux de la jeunesse.

L'AJV propose des accueils hebdomadaires ouverts à tous les jeunes du district, de la 7H jusqu'à 18 ans. Ces accueils sont des lieux de rencontre, où les jeunes peuvent venir se détendre et profiter du matériel à disposition (jeux, ordinateurs, cuisine, etc.) durant leur temps de loisirs. Ils fonctionnent selon les principes de l'accueil libre :

- Accueil professionnel assuré par une animatrice socioculturelle au minimum
- Gratuité et libre accès (pas d'inscription)
- Allées et venues libres, sans temps de présence délimité (libre adhésion)
- Libre détermination des activités pratiquées

L'AJV propose également des événements plus ponctuels en lien avec la jeunesse (manifestations, sorties, soirées, etc.) et soutien les jeunes dans la réalisation de leur projet (conseil pour former une association, organiser une soirée, trouver un local de répétition, etc.).

### Envie de ?

- Faire un billard
- Te retrouver entre amis
- Ecouter de la musique
- Faire de la pâtisserie
- Jouer au babyfoot et au ping-pong
- Regarder un film
- Créer un groupe de musique
- Etc.

Passes à l'Atelier Jeunesse !

Tu veux savoir quand l'AJV est dans ta commune ?

[www.atelier-jeunesse.ch](http://www.atelier-jeunesse.ch) -  Facebook -  Instagram @atelierjeunesse

Place d'Armes 5, CP 414 - 1618 Châtel-St-Denis  
[www.atelier-jeunesse.ch](http://www.atelier-jeunesse.ch) - [info@atelier-jeunesse.ch](mailto:info@atelier-jeunesse.ch)  
Tél. +41 (0) 79 409 87 57 / +41 (0) 79 350 28 29

# SOCIETES CULTURELLES ET SPORTIVES POUR LES ECOLIERS

## SOCIETES CULTURELLES

Cours du conservatoire de Fribourg, instruction musicale et instrumentale	026 305 99 40
Ecole de musique de la Fanfare de Châtel : M. Adrian Jaquet	079 845 65 63
Maîtrise et Prémaîtrise (chant) : Mme Emilie Colliard	079 298 15 20
Musique Club : cours de musique, éveil musical, M. Laurent Michaud	026 912 09 19
Bussardmusicacademy : cours de musique, éveil musical M. Claude Bussard	079 541 00 41
Fanfare de Châtel : Mme Carine Meyer	079 452 88 08
Groupe folklorique : Lè Dzintilyè, Mme Josiane Chevalley	021 947 36 61
Atelier Transparence : Véronique Sparti-Eggs et Nadia Bagnoud	079 281 38 78/ 079 656 67 72
Atelier d'arts, dessin et peinture <i>Indigo</i> , Sandra Leitao Kupferschmid	078 712 83 86

## SOCIETES SPORTIVES

Boxing-club : M. François Gilliland, Rte de Champ Thomas 71	079 483 63 64
C.A.S. Dent-de-Lys : Section Jeunesse, M. David Pilloud	079 232 02 63
Cyclisme : Cyclomaniacs Veveyse, Frédéric Pilloud, president@cyclomaniacs.ch	
Ecole de danse : Suzanne St-Cyr, Institut St-François de Sales	021 948 80 40
Ecole de danse : Babette DANSE's	079 789 16 48
Ecole du dos et du mouvement : Jeanie Monnard	079 754 46 18
Football-club : M. Jean-François Pachoud	079 416 21 86
Sté de gymnastique : Mme Séverine Chaperon	079 357 11 73
Hockey-Club : M. Michael Glauser	021 510 29 90
Judo club : Mme Fanny Grandchamp	021 948 06 54
Kravmaga, M. Orellana	078 794 07 67
Club des lutteurs : M. Quentin Mosimann	078 484 60 78
Ecole de natation de la Veveyse : Mme Astrid Volet	021 922 54 03
Ski-club : M. Patrick Vauthey, 1618 Châtel-St-Denis	021 948 84 85
Taekwondo, M. Americo Brito	079 343 33 99
Tennis-Club Les Paccots : M. Laurent Vilain	021 948 62 44
Tir à air comprimé et petit calibre : M. Laurent Gabriel, 1617 Remaufens	021 948 03 68
Volley-ball club : M. Nicolas Junod, comite@vbc-chatel.ch	
Zumba pour enfants de 8 à 12 ans, Cindy Vuichard	079 912 18 69

## MANIFESTATIONS

Les manifestations sont annoncées dans le bulletin d'information communal *Vivre ici*, édité semestriellement par le Conseil communal et distribué à tous les ménages.

Des flyers créés par les organisateurs de manifestation sont distribués aux élèves, par les enseignants.



## Accès aux bâtiments scolaires – Chemins piétonniers sécurisés

Légende :

- |   |                             |   |                        |
|---|-----------------------------|---|------------------------|
| ① | Parking du PSS supérieur    | Ⓐ | Ecole du Bourg         |
| ② | Parking du PSS inférieur    | Ⓑ | Ecole des Misets       |
| ③ | Parking de la Place d'Armes | Ⓒ | Ecole de la Châteloise |
| ④ | Parking du Grand-Clos       | — | Trajet sécurisé        |

